

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2024

MEILLEURE RÉUSSITE SCOLAIRE DES JEUNES ULTRAMARINS GRÂCE À
L'APPRENTISSAGE DES LANGUES RÉGIONALES - (N° 2642)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 9

présenté par
M. Pellerin et M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 1ER BIS, insérer l'article suivant:

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement faisant état du nombre d'élèves suivant des enseignements en langues régionales en outre-mer.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.